

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Grégory Devaud concernant  
Pocama - rapport sur son fonctionnement et son évolution**

**1. PREAMBULE**

La Commission s'est réunie le jeudi 21 novembre 2013 à la salle de conférences 403 du DSE, place du Château 1 à Lausanne.

Elle était composée de Mme la députée Sylvie Podio ainsi que de MM. les députés Alexandre Démétriadès, Grégory Devaud, Jacques Perrin, Claude Schwab (en remplacement de Marc Oran), Daniel Trolliet, Pierre-Yves Rapaz, confirmé dans son rôle de Président-rapporteur. MM. François Thuillard et Pierre Volet étaient excusés.

Ont également participé à la séance, Mme Jacqueline de Quattro (Cheffe du DSE), MM. Pierre-Olivier Gaudard, Chef de la division prévention criminalité, PolCant), Vincent Delay, (Chef de la division juridique, PolCant)

Mme Sophie Métraux a tenu les notes de séance.

En raison de conditions météorologiques, première neige de l'année, provoquant des retards, la séance est ouverte à 9h50.

**2. POSITION DU POSTULANT**

Le postulant se déclare satisfait du rapport qui répond tout à fait à son postulat. Il en remercie le Conseil d'Etat. De plus, il relève que si lors du lancement de Pocama à fin 2011, des réactions de surprises ainsi qu'un peu de mécontentement ont émanés des citoyens et des communes, le système est désormais performant et profitable à tous, notamment depuis les mesures de simplification. Il est évident que des adaptations devront avoir lieu au fil du temps mais l'outil s'avère efficace et apprécié.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseil d'Etat a eu le souci de mettre à disposition des communes un outil permettant de centraliser les demandes et de simplifier les processus d'organisation de manifestations. La mise en place de cet outil a été complexe. Toutefois, après l'avoir repensé et modifié, en collaboration avec les principaux utilisateurs, notamment en instaurant un processus simplifié pour les manifestations de faible envergure, l'outil mis à disposition s'avère performant. Les statistiques concernant l'utilisation de Pocama semblent indiquer que l'outil est apprécié. En effet, si en 2011, 556 demandes ont été déposées via Pocama, elles étaient 3'225 en 2012 et se montent à 3'442 pour 2013. Il y a déjà 248 demandes pour 2014.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

Plusieurs commissaires sont aussi satisfaits du système, surtout depuis sa simplification. Il est aussi relever qu'il est important de rester dans un outil facultatif. Un outil sous la forme d'un questionnaire, simplifiant l'organisation d'une manifestation et non un outil qui découragerait des organisateurs.

Il est aussi important de rappeler que les communes restent compétentes pour autoriser les manifestations sur leur territoire avec ou sans le passage par Pocama.

L'avantage de l'utilisation de Pocama est que toutes les demandes de permis temporaires ou autres sont intégrées, centralisées et automatiques.

#### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat, à l'unanimité des membres présents.

Bex, le 2 janvier 2014

Le rapporteur :  
*Pierre-Yves Rapaz*